

**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 30/11/2023

ID : 040-254002165-20231120-MOL_DL13_201123-DE

**N° 13**

Objet : Approbation du transfert par voie de novation parfaite au profit du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ du prêt contracté par le Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Aquitaine n° 00077721445

Le 20 novembre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- Mme Agathe BOURRETERE
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE
- Mme Corinne VERDIER-SLAWINSKI

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Muriel LAGORCE à M. FORTINON

Était excusé :

- M. Olivier MARTINEZ

Etaient également présents :

- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour la SATEL : M. Fabrice BOUCHET et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargés d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU la délibération n° 2 du Comité Syndical du 20 septembre 2021 portant élection des membres du bureau du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ, et désignant notamment Mme Sandra TOLLIS en qualité de 1^{ère} Vice-Présidente du Syndicat Mixte,

VU le contrat d'emprunt contracté par le Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine n° 00077721445 en date du 24 mars 2011 avec renégociation en date du 15 novembre 2016 (avenant n°AV4640), pour une durée de 20 ans au taux annuel fixe renégocié de 3,82 %,

VU la demande du 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor proposant, dans la perspective de la dissolution prochaine du Syndicat, d'inscrire au prochain Comité Syndical du 11 décembre 2023 le remboursement anticipé de l'emprunt n° 00077721445 souscrit auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine, par le biais d'un contrat de remboursement anticipé par voie de novation parfaite avec la banque et le Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

CONSIDERANT que, pour ce qui concerne le prêt contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine par le Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor, le capital restant dû s'élève à la somme totale de 188 558,81 euros au 31 décembre 2023,

VU la délibération n° 10 du Comité Syndical de ce jour portant approbation de la décision modificative n° 1 inscrivant notamment les écritures comptables nécessaires au transfert de l'encours du crédit susvisé souscrit par le Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la demande du Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor, proposant de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt susvisé n° 00077721445 souscrits auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Aquitaine, par le biais d'un contrat de remboursement anticipé par voie de novation parfaite avec la banque et le Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et Maâ,
- de donner son accord à la substitution du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et Maâ au Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert pour l'exécution des obligations contractuelles de ce dernier à l'égard de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pour ce qui concerne le prêt susvisé n° 00077721445,
- et d'autoriser Mme Sandra TOLLIS, 1^{ère} Vice-Présidente du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ, à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à signer la convention tripartite à intervenir ainsi que tous documents à cet effet.

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L.

Xavier FORTINON